



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

P.242.45-BOTSW/NAMIB/ZIMBA

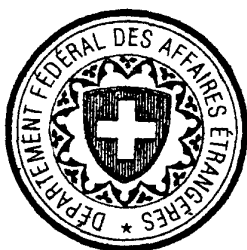
Notification
aux Etats signataires et adhérents à la
Convention sur le commerce international des espèces
de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES),
conclue à Washington le 3 mars 1973

Retrait de réserves

Les Etats parties suivants ont retiré leurs réserves contre l'inscription de l'Eléphant Africain, *Loxodonta africana*, à l'Annexe I de la Convention:

la République du Zimbabwe	le 17 septembre 1997,
la République de Namibie	le 18 septembre 1997,
la République du Botswana	le 18 septembre 1997.

La présente notification est adressée aux gouvernements des Etats signataires et adhérents, en application de l'article XXV, paragraphe 2, de la CITES.



Berne, le 26 septembre 1997